



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JANVIER 2014

L'An Deux Mille quatorze
Le MERCREDI 22 JANVIER

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BAIZE Jacques - MAIRE

PRESENTS = Mesdames et Messieurs CORDIER Dominique - DARDENNE Guy - DUTHOIT André – DUTRIAUX Arlette et CAYER Anne-Françoise. **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel - FABUREL Josette - COVET Alain - CHOQUET Patrick - CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse - PIEROZAK Dina - LEONARDI Frédéric - FEDELI Valérie - MUNIO Bertrand - JUNOD Karine - PULLEUX Sébastien - GUINCETRE Jean-Paul - GILLAIN Régine - HELIE Jacky - DELAYEN Pascal - BERNARD Alexandra et MAGNIER Michel - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTE : Madame CAFFIAUX Catherine - Monsieur LEVESQUE Patrick - Madame PILLOT Muriel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUTRIAUX Arlette

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant la réunion du 20 novembre 2013.

Il n'y a pas d'observation.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO PROTECTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de vidéo protection sur la ville, nous vous demandons l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INDEMNITES VERSEES AUX PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Monsieur le Maire explique que le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 prévoit que les collectivités territoriales peuvent attribuer aux agents des services extérieurs ou des établissements publics de l'Etat, des indemnités au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions. Sont concernées les missions de surveillance et d'encadrement (cantine, périscolaire, étude surveillé ou aide aux

devoirs) non compris dans le programme officiel et assurés en dehors du temps de présence obligatoire des élèves.
Ils sont rémunérés selon une grille publiée au bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

De fait, le personnel enseignant des écoles primaires et maternelles de Bresles intervient régulièrement le midi ou le soir, et M le Trésorier nous demande une délibération constatant cet état de fait.

Monsieur LAURENT demande combien cela concerne de personnes, combien d'heures et quel coût.

Madame RICCI-EPAILLARD explique que cela concerne 3 ou 4 personnes qui interviennent le midi et le soir en fonction des besoins.

Ils interviennent sur le temps de la restauration scolaire le midi soit 2H environ, et sur le temps du périscolaire le soir.

Sur ces temps, ils sont employés par la mairie qui règle en fonction de la grille indiciaire. Cela permet de résoudre la difficulté de trouver du personnel qualifié pour 2H par jour.

Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique que l'ACAB invite les conseillers municipaux au Centre Seigner le vendredi 24 janvier à partir de 19h15 pour la remise des lots de la quinzaine commerciale.

Madame BERNARD indique que concernant les travaux de la poste, elle regrette que l'information de sa fermeture ne soit pas parvenue à tous les administrés et constate qu'elle a causé des désagréments.

Toutefois, elle constate maintenant que le service est de qualité, mais elle regrette que l'accès des PMR n'ait pas été envisagé lors de ces travaux.

Ensuite, concernant le ramassage des sapins de Noël, elle regrette que ce service n'ait pas été assuré à Bresles.

Concernant le bulletin municipal, en tant que membre de la commission, elle regrette que celui-ci ne soit pas paru depuis mars 2013, car ils auraient voulu parler du bilan du conseil municipal enfant.

Monsieur le Maire répond que cela était dû à la période pré-électorale, qui limite la communication des collectivités.

Monsieur CHOQUET lui demande pourquoi elle ne l'a pas fait fonctionner.

Enfin, Madame BERNARD regrette que la cour de l'école maternelle ne soit pas plus récréative. On voit des élèves gratter la terre, les enfants ramassent des gravillons et les ramènent à la maison.

De plus à l'école primaire il a été refusé d'installer le four à poterie.

Monsieur le Maire indique que le four fait 9000W et que les installations électriques de l'école ne peuvent pas le recevoir.

Madame BERNARD propose à l'école maternelle de remplacer la pelouse par un revêtement adapté.

Concernant le four à poterie, elle admet qu'il est difficile de l'installer dans les écoles élémentaires qui sont vétustes, mais il représente quelque chose pour le corps enseignant qui ont des projets permettant aux enfants de travailler la terre.

Aussi, ce four pourrait être installé dans le nouveau centre périscolaire.

Monsieur CORDIER remarque que pendant la récréation, les enfants n'ont pas le droit de toucher la terre, mais seulement pendant les ateliers périscolaires.

Ceci dit, il n'est pas d'accord pour dire que les écoles primaires sont vétustes. La commission de sécurité passe régulièrement et si les choses n'étaient pas aux normes, elle les ferait fermer. Les bâtiments municipaux sont aux normes.

Il est facile de dire que ça ne va pas, mais il faut aussi prendre ses responsabilités, que ce soit la municipalité comme tous ceux qui occupent les bâtiments.

Monsieur le Maire précise que la commission de sécurité n'aurait jamais accepté la présence du four dans l'école qui risquerait de mettre le feu à l'école.

Monsieur DUTHOIT indique que l'installation du four dans le nouveau bâtiment périscolaire pourra être étudiée en fonction des normes. Il faut qu'il y ait assez de puissance pour pouvoir l'installer.

Monsieur GUINCETRE veut poser 3 questions concernant l'environnement. Qu'en est-il du dépôt de déchets à l'entrée de Bresles, le Préfet a-t'il décidé de prendre l'argent qui avait été mis de côté.

Ensuite, concernant le stockage de fuel de l'ancien Intermarché, il indique que lorsqu'on cesse une activité, il est nécessaire que la société fasse une déclaration et soit enlève les citernes soit les remplisse de sable meuble. A priori cela n'a toujours pas été fait.

Enfin, concernant le stockage d'huile, il voudrait que Monsieur le Maire demande à la CCRB de faire d'autres travaux car il ressemble plus à un point sale qu'à un point propre.

Monsieur le Maire répond, que concernant les citernes, la société a fait un permis de démolir, il va tout retirer.

Concernant le stockage des déchets, le propriétaire de la société qui louait les terrains a indiqué qu'un arrêté préfectoral devrait être pris pour que l'ADEME puisse évacuer les déchets, toutefois, le préfet ne nous l'a toujours pas communiqué.

Monsieur PULLEUX voudrait savoir si l'étude concernant les caméras a été revue.

Monsieur DUTHOIT indique que pour le moment on reste sur les 13 caméras, mais des caméras pourront être rajoutées ensuite.

Monsieur CHOQUET remercie ceux qui ont fait en sorte que la poste de Bresles reste à Bresles et ne soit pas fermée.

Evidemment, un mois de fermeture est embêtant, mais il vaut mieux avoir une fermeture d'un mois qu'une fermeture totale.

Ensuite, il rappelle à Madame Bernard ses propos lorsqu'elle disait à Monsieur le Maire que s'il n'est pas capable, il n'avait qu'à démissionner. Il la remercie d'avoir compris que Monsieur le Maire était capable d'aller jusqu'au bout de son mandat.

Il ne demande pas de réponse.

LE MAIRE,
- Jacques BAIZE -